

OBJET ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DES LOTS N° 29 ET N° 30
PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ OMICRONE**

(transfert de la société OMICRONE à la société FB RÉUNION)

RAPPEL

La société OMICRONE est titulaire du marché n° M07079 concernant l'achat de fournitures de bureau pour les Lots n° 29 et n° 30.

- Le Lot n° 29 concerne la FAMILLE HP

Montant minimum annuel HT	108 518,00 €,
Montant maximum annuel HT	162 777,00 €.

- Le Lot n° 30 concerne la FAMILLE LEXMARK

Montant minimum annuel HT	4 863,60 €,
Montant maximum annuel HT	7 295,40 €.

Le marché lui a été notifié le 17 juillet 2007.

Le marché a été passé pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2010.

OBJET DE L'AVENANT

L'activité de la société OMICRONE dépend depuis le 1er janvier 2008 de la société FB RÉUNION. Néanmoins, il est conservé OMICRONE comme nom commercial.

Il convient d'observer que le montant du marché est d'importance moyenne et que la société FB RÉUNION possède les garanties financières suffisantes pour exécuter le marché.

Par ailleurs, la société FB RÉUNION, représentée par Monsieur Hervé Pierre SERRAT, accepte de reprendre le marché aux conditions financières, administratives et techniques fixées initialement.

Le présent Avenant a pour objet de substituer le titulaire cessionnaire au titulaire cédant aux conditions contractuelles du marché.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le transfert des Lots n° 29 et n° 30 du marché d'achat de fournitures de bureau, comme suit :

Rapport n° 08/7-51

* **Ancien titulaire**

forme juridique
siège social
n° de SIRET
n° du registre du commerce

OMICRONE

SAS,
9 Rue du Pont / 97400 Saint-Denis,
316 571 611 00052,
316 571 611 ;

* **Nouveau titulaire**

forme juridique
siège social
n° de SIRET
n° du registre du commerce

FB RÉUNION

SAS,
9 Rue du Pont / 97400 Saint-Denis,
490 640 976 00018,
490 640 976 ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DES LOTS N° 29 ET N° 30
PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ OMICRONE**

(transfert de la société OMICRONE à la société FB RÉUNION)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrit sous les Chapitres 6064 et 6562002, et Articles 025 et 020 du Budget principal 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le transfert des Lots n° 29 et n° 30 du marché d'achat de fournitures de bureau, de la société OMICRONE à la société FB RÉUNION.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2008


LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N° 1

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Achats/ Marchés
18 rue Vallon Hoarau / 97490 Sainte-Clotilde

Titulaire du marché : OMICRONE
9 Rue du Pont / 97400 Saint-Denis

Marché n° M07079

Imputation budgétaire : Chap. 6064 et 6562002 - Art. 025 et 020

Objet : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU - Lots n° 29 et n° 30

Durée du marché : 2007/ 2010

B OBJET DE L'AVENANT

L'activité de la société OMICRONE dépend depuis le 1er janvier 2008 de la société FB REUNION. Néanmoins, il est conservé OMICRONE comme nom commercial.

Considérant que le montant du marché est d'importance moyenne et que la société FB REUNION possède les garanties financières suffisantes pour exécuter le marché ;

Considérant que la société FB REUNION représentée par Monsieur Hervé Pierre SERRAT accepte de reprendre le marché aux conditions financières, administratives et techniques fixées initialement dans le marché ;

Le présent Avenant a pour objet de substituer le titulaire cessionnaire au titulaire cédant aux conditions contractuelles du marché.

Ancien titulaire	OMICRONE
Forme juridique	SAS
siège social	9 Rue du Pont / 97400 Saint-Denis
n° SIRET	316 571 611 00052
n° du registre du commerce	316 571 611

Nouveau titulaire	FB REUNION
Forme juridique	SAS
siège social	9 Rue du Pont / 97400 Saint-Denis
n° de SIRET	490 640 976 00018
n° du registre du commerce	490 640 976

C DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

D SIGNATURES DES PARTIES

• La Société OMICRONE, représentée par Monsieur Hervé Pierre SERRAT

A Saint-Denis, le

• La Société FB REUNION, représentée par Monsieur Hervé Pierre SERRAT, s'engage à exécuter le marché aux conditions du marché notifié à la société OMICRONE

A Saint-Denis, le

• Le Représentant Légal de la collectivité,

A Saint-Denis, le

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 18/10/2008
En annexe à la Délibération N° 08/7-51

LE MAIRE

